



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. DISCIPLINE – Bilan des 11 et 18 février
3. COMPETITIONS FEMININES – Réunion du 21 février
4. COMPETITIONS VETERANS – Remise de matchs
5. COUPES JEUNES – Mise à jour
6. COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION – Rectificatif
7. GESTION des LITIGES – Réunion du 16 février
8. GESTION des LITIGES – Restreinte du 18 février
9. TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ☒ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ☒ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 25 FEVRIER 2022 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 20 FEVRIER 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :

Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du 11 FEVRIER 2022

Nombre de suspendus pour 1 match : 4

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 3 maths : 2

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 3 – brutalités : 2 – propos grossiers à arbitre : 1

Match arrêté : 1

REUNION du 18 FEVRIER 2022

Nombre de suspendus pour 1 match : 3

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 5

Nombre de suspendus pour 3 maths : 9

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 2 – propos grossiers à arbitre : 1 – brutalité : 1

Nombre de suspendu pour 5 matchs : 1 – propos grossiers à arbitre

Police des terrains : 150 € - propos grossiers et menaces à arbitre

Matchs arrêtés : 3

Mise en instruction : 1

Le Président de la Commission :

Bernard DEJARDIN.



COMPETITIONS FEMININES



Réunion du : 21 février 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Micheline GOLAWSKI -

Présentes : Mmes Cathy WIPLIE – Evelyne GOLAWSKI -

Assiste à la réunion : M. Abdelkarim LEGRINI -

Point sur le 2eme tour de la Coupe U13 PITCH des samedi 5 et dimanche 6 février 2022 :

✓ 2 plateaux de 6 équipes ont été mis en place – deux forfaits sont à déplorer.

Le classement à l'issue des 2 premiers tours

CLASSEMENT FINAL	Points T1	Points T2	TOTAL	DEFI CHRONOMETRE
LENS RC	6	15	21	2mn 13s
LILLERS FC	3	13	16	5mn 56s
HENIN FCF	0	13	13	4mn 59s
BRUAY USO	6	6	12	6mn 14s
NOEUX US	-2	12	10	4mn 19s
WINGLES SCPP	3	7	10	6mn 07s
LIEVIN.O	-2	6	4	4mn 36s
NOYELLES S/LENS US	-2	6	4	4mn 51s
VAUDRICOURT KS	-2	5	3	6mn 02s
MEURCHIN USO	0	4	4	6mn 33s
ISBERGUES ESD	-2	-5	-7	-
UFA	-2	-5	-7	-

En cas d'égalité de points au classement, le défi chronométré départagera les équipes

✓ Les qualifiées pour le 3^{ème} tour à LENS sont :
RC LENS - FC LILLERS – FCF HENIN – USO BRUAY – US NOEUX – SCPP WINGLES – OLYMPIQUE LIEVIN –
US NOYELLES sous LENS -

Festival U13 filles PITCH :

✓ Tirage du 3^{ème} tour de la Coupe U13 PITCH du **5 mars 2022** :

Site : AS Lens - Terrain Albert DEBEYRE - 46 Rue Louise Michel - 62300 LENS

Poule A : FC Lillers – US Noeux – Olympique Liévin – US Noyelles sous Lens -

Poule B : SCOO Wingles – USO Bruay – RC Lens – FCF Hénin -

✓ Rappel :

Chaque équipe devra se présenter avec :

- Les licences des joueuses participant à la compétition (listing avec photo).
- 8 ballons de taille 4 en bon état (pour l'épreuve du défi en U13 Pitch)
- 2 jeux de maillots de couleurs différentes, numérotés.
- Prévoir chaussures adaptées (terrain synthétique et/ou herbe).
- Prévoir eau pour vos joueuses.
- 1 éducateur et 1 dirigeant par équipe sur le terrain pendant les rencontres (aucune autre personne tolérée).

Attention : présence obligatoire **de 11 joueuses** (possibilité d'intégrer 3 U11).

✓ Finale Départementale : **2 avril 2022** sur les installations de **l'ES BULLY**.

La Président de la Commission
Micheline GOLAWSKI

Agent de Développement
Abdelkarim LEGRINI



COMPETITIONS VETERANS



La journée de championnat N°8 des 4 et 5 décembre remise initialement aux 19 et 20 février est reportée aux **19 et 20 mars 2022**.

Les matchs individuels prévus à cette date sont reportés à une date ultérieure.

E. GOOSSENS.



COUPES JEUNES



MISE à JOUR

Homologation des rencontres des 5 – 6 -12 et 13 février :

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18

Coupe Philippe LEBAS (4ème tour) :

3 rencontres reprogrammées - 3 homologuées - 5 qualifiés pour les ¼ de finale : AG GRENAZ – FC HINGES – CS LIEVIN DIANA – EC MAZINGARBE – ES SAINT LAURENT (b) -

U15

Coupe Gaston POUILLY (4ème tour) :

Reste 12 qualifiés - 4 rencontres reprogrammées - 1 homologuée - 3 reportées - 4 exempts qualifiés pour les ¼ de finale : AAE EVIN – FC HINGES – USSM LOOS – ES SAINTE CATHERINE -

Coupe ARTOIS U15 à 8 (2ème tour) :

Reste 10 qualifiés - 2 rencontres reprogrammées - 2 homologuées dont 1 forfait.

Mise à jour de la Coupe POUILLY (4ème tour)

Coupe Gaston POUILLY (4ème tour) :

Reste 11 qualifiés - 3 rencontres reprogrammées :

ES LAVENTIE – FC BOUVIGNY - **Mercredi 23 mars 2022 à 15 heures**

EC MAZINGARBE – AS VIOLAINES - **Mercredi 23 mars 2022 à 15 heures**

AS BEAURAINS – US PAS en ARTOIS - **Mercredi 23 mars 2022 à 15 heures**

5 qualifiés pour les ¼ de finale : FC CALONNE – AAE EVIN – FC HINGES – USSM LOOS – ES SAINTE CATHERINE -

Les qualifiés pour les ¼ de finale

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) :

FC AVION REPUBLIQUE – AS COURRIERES – STADE HENIN – AS LENS – OLYMPIQUE LIEVIN – US NOEUX – ASSB OIGNIES – ES SAINT LAURENT -

Coupe Philippe LEBAS :

US BEUVRY – AG GRENAZ – US GRENAZ – FC HINGES – CS LIEVIN DIANA – EC MAZINGARBE – FC MERICOURT – ES SAINT LAURENT (b) -

U16

Coupe ARTOIS :

OS AIRE – AS BAILLEUL – US BIACHE – FC HINGES – OLYMPIQUE LIEVIN – COS MARLES – US ROUVROY – ES SAINT LAURENT (b) -

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) :

OS AIRE – STADE BETHUNE (b) – US BIACHE – USO BRUAY – ESD ISBERGUES – US LESTREM – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES (b) -

Coupe Gaston POUILLY :

Voir ci-dessus « Mise à jour de la Coupe POUILLY » - reste 3 rencontres à jouer.

Coupe ARTOIS U15 à 8 :

AS AUCHY – AS BAILLEUL – AS BREBIERES – ES HAILLICOURT – FC HERIN – USO LENS – JF MAZINGARBE – ES SAINT LAURENT (b) -

Coupes du TERNOIS (Point des engagements)

Rappel : Un minimum de 6 équipes est requis afin que ces coupes puissent se dérouler.

Sont engagés :

U18 (6 équipes) : A.S.B.A./CAMBLAIN A.S.C. – BOUBERS/AVESNES – US PAS en ARTOIS – CS PERNES – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE TERNOISE –

U15 (9 équipes) : SC ARTESIEN – RC AVESNES – US BOUBERS/FREVENT – US CROISSETTE – CS HABARCQ – US HEUCHIN/LISBOURG – US PAS en ARTOIS – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE TERNOISE -

Divers

RAPPEL : Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVEC l'accord du club adverse.

TINCHON Marc



COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION



Réunion du : Restreinte du Lundi 7 février 2022
A LIEVIN

Président : M. Alain DELHAYE -

Présent : M. Didier CLAY -

RECTIFICATIF

TIRAGE DES ½ FINALES DE LA COUPE U13 PITCH DU 5 MARS 2022 :

Stade Bernard Leroy – Rue du 19 mars à BIACHE :

Poule A : FA Arras – US Biache – Stade Hénin – RC Lens -

Poule B : CS Avion – ES Bully – ES Saint Laurent – US Vimy –

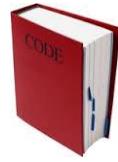
Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.

Le Responsable des Coupes :
Didier CLAY.

Parution du mardi 22 février 2022



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Mercredi 16 février 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL – Marc TINCHON -

Excusé : M. Jacques PENNINCK -

La Commission enregistre le départ de Monsieur Jean Pierre JANNOT et le remercie pour les services rendus et souhaite la bienvenue à son remplaçant ; Monsieur Anthony RINGEVAL.

La commission souhaite également un prompt rétablissement à Monsieur Jacques PENNINCK.

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 22 FEVRIER 2022

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

RECTIFICATIF

Restrainte du 4 février 2022 parue le 8 février 2022

COUPE U15 POUILLY

Rencontre : ES LAVENTIE / FC BOUVIGNY

Décision annulée.

Suite à la réception des attestations COVID du FC BOUVIGNY envoyée le 29 janvier 2022 (District fermé), la Commission, avec l'accord de l'ES LAVENTIE, donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des coupes Jeunes.

CHAMPIONNAT - Journée du 3 décembre 2021

FUTSAL D3 - POULE 0

54527/1 : AFC NOEUX LES MINES (b) / PONT A VENDIN FUTSAL (b)

Réserve de PONT A VENDIN FUTSAL non confirmées, non appuyées

Résultat acquis sur le terrain. Score 8 - 5

Droits conservés.

CHAMIONNAT - Journée du 12 décembre 2021

SENIORS D1 - POULE B

50104/1 : US BIACHE (b) / JF GUARBECQUE

1/ Match arrêté à la 45^{ème} minute pour absence de lumière.

La commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Séniors

2/ Réserve de GUARBECQUE JF non confirmées, non appuyées

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE A

50292/1 : AFCL BETHUNE (b) / COS MARLES (b)

Réserve de MARLES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BETHUNE pour le motif suivant : des joueurs du club BETHUNE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BETHUNE AFCLL 1

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 2

Droits conservés.

CHAMPIONNAT - Journée du 19 décembre 2021

SENIORS D5 - POULE D

50959/1 : AC NOYELLES GODAULT (b) / ASSB OIGNIES (c)

Réserve de NOYELLES GODAULT non confirmées, non appuyées

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE C

51220/1 : ES BULLY (b) / AEP VERDREL

Reclamation d'après match de VERDREL sur le joueur suivant : SANGARE Mohamed n° de licence 960260270 pour le motif suivant : Ce joueur est susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de BULLY. Cette équipe ne jouant pas ce dimanche 19 décembre. Celui-ci ne pouvait prétendre jouer en équipe supérieure.

Reclamation irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 0

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE F

51393/1 : US ANNEZIN (b) / FC BUSNES (b)

1/ Réserve de BUSNES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ANNEZIN pour le motif suivant : des joueurs du club ANNEZIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ANNEZIN US 1

Résultat acquis sur le terrain. Score 8 - 2

Droits conservés

2/ Réserve d'ANNEZIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BUSNES pour le motif suivant : des joueurs du club BUSNES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réerves non confirmées, non appuyées, non recevables

Résultat acquis sur le terrain. Score 8 - 2

Droits conservés

SENIORS D7 - POULE A

51508/1 : AS BAILLEUL (b) / AS MAROEUIL (b)

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

FEMININES D1 - POULE O

59457/1 - : FCF HENIN (b) / OLYMPIQUE LIEVIN

Réserve de LIEVIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'HENIN pour le motif suivant : des joueuses du club HENIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucune joueuse de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par HENIN-B FCF 1

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 1

Droits conservés

CHAMPIONNAT - Journée du 30 janvier 2022

SENIORS D4 - POULE A

50493/1 : FC BOUVIGNY (b) / SCPP WINGLES (b)

Réserve de WINGLES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BOUVIGNY BOYEFFLES pour le motif suivant : des joueurs du club de BOUVIGNY BOYEFFLES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par FC BOUVIGNY 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.

Droits conservés

SENIORS D6 - POULE C

51200/1 : AS AUCHY (b) / RC SAINS (b)

Réserve du club d'AUCHY sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de SAINS EN GOHELLE pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINS EN GOHELLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, RC SAINS EN GOHELLE 1 jouant le même jour en coupe DEMANDRILLE.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 4.

Droits conservés

51223/1 : AJ RUITZ (b) / FC HER SIN (b)

1/ Réserve du club d'HER SIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de RUITZ pour le motif suivant : des joueurs du club de RUITZ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

La Commission,

Après contrôle de la feuille de match de championnat séniors D5 Poule B « AJ RUITZ A 1 – OS ANNEQUIN 2 » du 21 novembre 2021, constate que 4 joueurs y figurent et y ont participé ;

Donne match perdu par pénalité à RUITZ, pour en reporter le bénéfice au F.C. HER SIN sur le score de 0 - 1.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à A. JEUNESSE DE RUITZ

2/ Réserve du club de RUITZ sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'HER SIN pour le motif suivant : des joueurs du club d'HER SIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par HER SIN 1.

Droits conservés

CHAMPIONNAT - Journée des 5 et 6 février 2022

SENIORS D3 - POULE B

50358/1 : FC HER SIN / US RUCH CARVIN

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

SENIORS D3 - POULE C

50424/1 : FC CAMBLAIN / FC TILLOY

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

SENIORS D4 - POULE A

50469/1 : FC BOUVIGNY (b) / ES BOIS BERNARD

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

50473/1 : US ROUROY (b) / SCPP WINGLES (b)

Réserve de WINGLES SCPP non confirmées, non appuyées

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE D

50475/1 : I. NORRENT FONTES / AS BARLIN

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

50678/1 : RC SAINS / ESD ISBERGUES (b)

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

SENIORS D5 - POULE E

51005/1 : BEAUMETZ SUD ARTOIS (b) / US MONDICOURT

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

51007/1 : SC ARTESIEN (b) / ES AGNY

Réserve d'AGNY sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club SC ARTESIEN pour le motif suivant: des joueurs du club SC ARTESIEN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ARTESIEN SC 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.

Droits conservés

SENIORS D6 - POULE C

51201/1 : ES BULLY (c) / FC HER SIN (b)

Réserve d'HER SIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de BULLY LES MINES pour le motif suivant : des joueurs du club de BULLY LES MINES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BULLY ES 2, l'équipe 1 jouant le même jour.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 0.

Droits conservés

VETERANS - POULE 1

51877/1 : VERQUIN Entente / VERQUIN LES MORDUS

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Vétérans.

VETERANS - POULE 7

52145/1 : FC HER SIN / US AVION CHEMINOTS

Absence de l'équipe de l'US AVION CHEMINOTS à l'heure du coup d'envoi

Demande de report pour COVID ne pouvant prendre en compte en l'absence d'attestations.

Le site de la ligue indique pour chaque district les références du référent COVID du district

Le site du district indique les périodes de fermeture du district

L'US CHEMINOTS AVION disposait donc des informations nécessaires pour signaler ses cas de COVID.

Forfait de l'US AVION CHEMINOTS. Amende de 15 €

FC HER SIN bat US AVION CHEMINOTS par forfait. Score 5 – 0

VETERANS - POULE 8

52513/1 : FC SERVINS / OLYMPIQUE HENIN

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Vétérans.

FEMININES D1

52505/1 : FCF HENIN (b) / US ROUVROY

Réserve de ROUVROY US non confirmées, non appuyées

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 3.

Droits conservés.

COUPE U15 POUILLY

56973/1 : EC MAZINGARBE / AS VIOLAINES

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission des coupes Jeunes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :

Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire de la Commission :

Marc TINCHON.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 18 février 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : M. Marc TINCHON -

FORFAITS

Journées des 12 et 13 FEVRIER 2022

SENIORS D7 – GROUPE A

Rencontre 51515.1 : AJ ARTOIS (b) / US MONDICOURT (b)

Forfait de MONDICOURT.

AJ ARTOIS bat MONDICOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à MONDICOURT – 1^{er} forfait.

Match retour à AJ ARTOIS.

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre 51648.1 : SC SAINT NICOLAS (c) / USO DROCOURT (c)

Forfait de DROCOURT.

SAINT NICOLAS bat DROCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à DROCOURT – 1^{er} forfait.

Match retour à SAINT NICOLAS.

SENIORS D7 – GROUPE D

Rencontre 51715.1 : FCE LA BASSEE (b) / FC VERQUIGNEUL (b)

Forfait de VERQUIGNEUL.

LA BASSEE bat VERQUIGNEUL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIGNEUL – 1^{er} forfait.

Match retour à LA BASSEE.

VETERANS A 7 – GROUPE A

Rencontre 52580.1 : US GONNEHEM / FC CAMBLAIN

Forfait de CAMBLAIN.

GONNEHEM bat CAMBLAIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à CAMBLAIN – 1^{er} forfait.

Match retour à GONNEHEM.

VETERANS A 7 – GROUPE E

Rencontre 52392.1 : ES LABEUVRIERE / AS VENDIN

Forfait d'AS VENDIN.

LABEUVRIERE bat VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à VENDIN – 2eme forfait.

Match retour à LABEUVRIERE.

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE A

Rencontre 52942.1 : FC MERICOURT / US RUCH CARVIN

Forfait de CARVIN RUCH.

MERICOURT bat CARVIN RUCH par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à CARVIN RUCH – 1^{er} forfait.

Match retour à MERICOURT.

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE B

Rencontre 52990.1 : FC DAINVILLE (b) / FC HER SIN

Forfait d'HER SIN.

DAINVILLE bat HER SIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à HER SIN – 1^{er} forfait.

Match retour à DAINVILLE.

FUTSAL D1

Rencontre 54419.2 : LENS TIGERS / FS LIBERCOURT (b)

Forfait de LIBERCOURT.

LENS TIGERS bat LIBERCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à LIBERCOURT – 2eme forfait.

FUTSAL D2

Rencontre 54466.2 : MERICOURT FUTSAL (b) / EC MAZINGARBE

Forfait de MAZINGARBE.

MERICOURT bat MAZINGARBE par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à MAZINGARBE – 1^{er} forfait.

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre 56871.1 : FC HINGES / SC ARTESIEN

Forfait d'ARTESIEN.

HINGES bat ARTESIEN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ARTESIEN.

COUPE ARTOIS U15 A 8

Rencontre 56947.1 : AS AUCHY / FC LA ROUPIE

Forfait de LA ROUPIE.

AUCHY bat LA ROUPIE par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à LA ROUPIE – 1^{er} forfait.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :

Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :

Marc TINCHON.

Parution du mardi 22 février 2022



TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE



27 février

AS LENS

U8/U9

Tournoi et rassemblement homologué sous réserves d'application du protocole sanitaire.

Parution du mardi 22 février 2022